

# VIDE-GRENIER DE L'AMICALE DES AÎNÉS MAGESCQUOIS

Salle polyvalente place des arènes

## Dimanche 20 Octobre 2024 à Magescq de 9h à 18heures

Petite Restauration, boissons.

Entrée gratuite.

Accueil des exposants à partir de 7H00 (tout emplacement inoccupé à 9H00 sera considéré disponible)

Démontage à partir de 17H.libération des arènes à 18h impérativement.

Le bulletin d'inscription ci-dessous devra parvenir par courrier à l'adresse suivante : Mme Campistron  
632 route de Grandmaison 40140Magescq. Tel 06 60 05 62 74. Mail : les.aines.magescquois@gmail.com  
accompagné d'un chèque établi à l'ordre de l'Amicale des Aînés Magescquois.

A découper et envoyer à l'adresse ci-dessus.

**1-Règlementation** : L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, et/ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un vendeur. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées. Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leur installation, matériels, et véhicules. Il vous est demandé d'être vigilant dans votre installation en bout de table et devant le stand, de respecter le passage et la sécurité des visiteurs dans les allées de la salle. Toute circulation de véhicules motorisés dans l'enceinte de la manifestation est interdite durant l'ouverture au public.

---

### Bulletin d'inscription vide grenier : Amicale des Aînés Magescquois

#### Dimanche 20 Octobre 2024

Nom/prénom :

Tel :

Adresse complète :

Mail :

(1)Carte d'identité N° + copie ci-jointe : \_\_\_\_\_

Intérieur. Stand avec table : \_\_\_\_\_ ml\* x 5€ = \_\_\_\_\_ € (minimum 1.20m)

Extérieur. Stand sans table : \_\_\_\_\_ ml\* x 4€ = \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque joint N° \_\_\_\_\_

2- Je déclare ne pas être commerçant, de vendre que des objets personnels et usagés (art 310-2 du code du commerce) La vente de produits alimentaires : frais, conserves, surgelés etc ...n'est pas autorisée.

Désirant participer au vide grenier du 20 Octobre 2024 à Magescq, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes.

Date et signature

\*mètre linéaire

(1-2) mentions obligatoires

➤ Ne pas jeter sur la voie publique